

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ
INSPECTEUR.TRICE EN PRÉVENTION
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Concours 26-223

| 35 heures

Poste temporaire 12 mois avec possibilité de prolongation

Sous la responsabilité de la cheffe à la prévention, le titulaire du poste voit à l'application de l'ensemble des activités reliées à la prévention des incendies ainsi que de l'application des différents règlements municipaux, provinciaux et nationaux afférent à son champ d'activité sur l'ensemble du territoire desservi.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Fait l'inspection technique et détaillée des bâtiments de risques moyens à très élevés afin de vérifier la conformité aux divers règlements et lois de sécurité incendie en vigueur, des systèmes de protection existants, de l'entreposage des matériaux, etc.;
- Planifie, inspecte, rédige les rapports et les documents requis, complète les données dans le programme informatique Première Ligne et fait le suivi des anomalies qui lui sont assignées par son supérieur;
- À la suite des demandes de permis de construction, procède aux études de plans, de modifications ou de réparations d'immeubles en fonction des normes de construction en vigueur. Il rédige des rapports et effectue les suivis requis;
- Fournit aux citoyens, consultants, entrepreneurs et propriétaires les renseignements concernant la réglementation applicable en matière de prévention incendie;
- Étudie et évalue les plaintes et requêtes des propriétaires ou locataires concernant la prévention incendie, les conseille et fait les suivis requis;
- Participe à la rédaction des plans d'intervention;
- Conseille les responsables des établissements pour l'élaboration des procédures d'évacuation et supervise la réalisation de certains exercices qui en découlent;
- Collabore avec les différents services de la Ville (opérations, permis inspection, etc.);
- Agit à titre de personne-ressource auprès du public en matière de prévention des incendies, en communiquant des informations et en offrant de l'accompagnement concernant les règlements et lois applicables à la sécurité incendie dans les bâtiments;
- Participe à l'élaboration et à la tenue des activités d'éducation du public réalisées par le service;
- Prépare les dossiers des constats d'infraction et témoigne, au besoin, à la Cour municipale;
- Accomplit toute autre tâche connexe requise par son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- D.E.C. en sécurité incendie (Prévention), un diplôme en techniques de prévention des incendies (TPI) ou A.E.C. en « Prévention en sécurité incendie » ou le TAPI;



- Posséder une expérience pertinente de deux (2) années serait un atout;
- Posséder d'excellentes aptitudes relationnelles et communicationnelles, faire preuve de maîtrise de soi, d'autonomie, de dynamisme et d'un grand sens de l'organisation;
- Être capable de collaborer efficacement au sein d'une équipe et de mener plusieurs dossiers de front, tout en assurant une gestion adéquate des priorités;
- Posséder une bonne connaissance du français parlé et écrit;
- Détenir un permis de conduire de classe 4a ou un permis de classe 5 en s'engageant à acquérir un permis de conduire de classe 4a dès l'embauche;
- Connaissance des outils de la suite Office;
- Connaissance du logiciel Première-Ligne est un atout.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une **durée de 35 heures** se déroulant entre 8 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi.

Le salaire annuel prévu à la convention collective selon l'échelle salariale 2026 peut varier de **58 242 $ à 74 668 $**.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, **avant le 12 novembre 2026.**

Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes et de connaissances ou toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.